



LETTRE AU PORTEUR DU FCP «ÆSOPE EQUILIBRE»

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du FCP «ÆSOPE EQUILIBRE (FR0007055041)», classé «Diversifié» et dont la société de gestion est ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES.

Nous vous informons que ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES souhaite transférer les fonctions de :

- Dépositaire et teneur de compte-conservateur, de CACEIS BANK à CM-CIC SECURITIES
- Valorisateur, de CACEIS FASTNET à CM-CIC AM.

Ce changement de dépositaire a été agréé par l'AMF le 29/11/2011.

Toutefois, si vous ne souscrivez pas à ces changements, vous disposez d'un délai de trois mois pour demander le rachat sans frais de vos parts à compter de l'obtention de l'agrément par l'AMF. Au-delà de cette date, le FCP absorbant ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Les fonctions de gestion administrative et de valorisation du fonds, assurées actuellement par CACEIS FASTNET seront reprises par CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Valorisateur du Groupe Crédit Mutuel CIC.

Ces changements prendront effet le 01/01/2012.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique DETROIS
Président